

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 3 Juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaients présents (14) : Mesdames, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Florence POLLET

Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE.

Absents excusés (3) : **Madame Isabelle BOUREL donne procuration à Sylvie JOLY, Monsieur Ambroise PAMART donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE. Monsieur Michel MATTLE donne procuration à Madame Catherine LECOMTE.**

Absents (1) : Monsieur Daniel BENARD.

Secrétaire de séance : Madame Catherine LECOMTE

### **A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le PV du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

### **B- ORDRE DU JOUR**

#### **Affaires générales**

1- Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours, suppression des TAP

Un conseil d'école extraordinaire se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> juillet. Le retour de l'école à 4 jours ne sera possible que si le conseil d'école et le conseil municipal donnent conjointement leur accord.

Le CDEN se réunit le mercredi 5 juillet. Un courrier devra donc leur parvenir le mardi 4 juillet au plus tard.

Le décret relatif à cette décision est le suivant : Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Madame Delafosse fait part du compte-rendu du conseil d'école extraordinaire qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet. 14 Voix pour, 2 contre (pour 4.5 jours + samedi matin), 1 abstention.

Ainsi, il a été décidé en conseil d'école extraordinaire :

- Horaires d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45, 13h45-16h30
- Pause méridienne de 2h consécutives
- Sieste des maternelles juste après le repas.
- Possibilité de mettre en place des activités le midi

Madame Delafosse rappelle que des enquêtes ont été faites auprès des enfants, des parents, des enseignants et de l'équipe d'animation, afin de restituer leur avis.

Il apparaît dans le compte-rendu que le conseil d'école respect démocratiquement l'avis des familles, mais s'interroge sur la prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans cette nouvelle organisation. Il en va de même pour le conseil municipal.

Le conseil municipal ne comprend pas le côté néfaste des intervenants auprès des enfants maternelles.

Monsieur Vincent Conseil informe que certains parents vont peut-être faire une pétition afin d'obtenir un ALSH le mercredi.

Madame Pollet fait part du fait que peu d'enfants sont présents le mercredi matin en garderie.

Monsieur Huet demande si les associations ont été prévenues, Madame le maire répond que cela se fera dans la semaine, nous attendions le Conseil Municipal.

Tous les conseillers ont donné leur avis sur le retour de la semaine à quatre jours.

Madame Delafosse demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet suivant :

- suppression des TAP
- horaires d'école lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à 11 voix pour et 6 contre, d'adopter les nouveaux horaires ci-dessus dès la rentrée de septembre 2017.

## **Affaires financières**

### 2- Décision modificative n°1

Lors de la saisie du BP 2017, des erreurs de saisies concernant des opérations d'ordre ont été constatées. Aussi il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES Chapitre 040 compte 21534	- 17 000.00€
------------------------------------	--------------

Chapitre 041 compte 21534	+17 000.00€
---------------------------	-------------

RECETTES Chapitre 040 compte 13258	- 9 000.00€
------------------------------------	-------------

Compte 238	- 8 000.00€
------------	-------------

Chapitre 041 compte 13258	+ 9 000.00€
---------------------------	-------------

Compte 238	+ 8 000.00€
------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 présentée par Madame le Maire.

## **Ressources Humaines**

3- Délibération : poste saisonnier direction centre de juillet.

Compte-tenu du congé maternité de l'agent en poste pour la direction de juillet, il convient de la remplacer par un contractuel du 10 juillet 2017 au 4 août 2017.

Une personne a déjà été recrutée il s'agit de Madame Katia ABOUDOU, diplômée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- De créer un poste saisonnier de directeur ALSH du 10 juillet 2017 au 4 août 2017.

4- Délibération : rémunération des directeurs/animateurs ALSH.

Lors des ALSH, les directeurs et animateurs sont payés à la journée, en fonction de leurs diplômes. Sont généralement ajoutés des demi-journées de préparation.

ALSH Séjour de vacances :

Animateur BAFA : 50€ par jour, 3 repos compensateurs, 2 ½ journée de préparation

ALSH été :

Directeur : 60€ par jour, 6 ½ journées de préparation

Animateur BAFA : 50€ par jour, 3 ½ journée de préparation

Animateur stagiaire BAFA : 33.5€ par jour, 3 ½ journée de préparation

Aide animateur : 22€ par jour, 3 ½ journée de préparation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les rémunérations exposées ci-dessus.

## **Questions diverses**

- Madame le Maire fait part du courrier reçu par l'inspection académique, il n'y aura pas de fermeture de classe maternelle, le poste de Madame Petit est maintenu.
- Marché du vendredi matin : retour facebook, dans l'ensemble plutôt positif, l'idéal serait le dimanche matin ou le samedi matin, mais, nous devons nous adapter aux commerçants ambulants.
- Nouveau salon de coiffure : la fréquentation ne semble pas optimale
- Monsieur Vincent Conseil travaille toujours sur le site internet.
- Les tarifs des spectacles de la Semaine des Arts pourront être votés lors du prochain Conseil municipal.
- Ateliers CMJ : projet sécurité réalisé mercredi 28 juin, figurine à chaque stop ont été faites, il ne reste qu'à les installer.
- Division parcellaire Rue aux Juifs, terrain Thiron-Deschamps

La séance est levée à 21h37.